



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

### PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion restreinte du lundi 19 mars 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

\*\*\*\*\*

#### **Tirage au sort des 1/4 et 1/2 Finales :**

La Commission informe les clubs concernés que le tirage au sort des 1/4 et 1/2 Finales de la coupe aura lieu le **lundi 25/03/2019 à 18h30** au siège de la Ligue de Paris IDF de Football.

Tirage au sort ouvert au public, les clubs qualifiés sont invités à y assister.

### **CHAMPIONNAT**

#### **Régional 1**

##### **Phase d'accession Interrégionale en D2 Futsal**

La Commission rappelle que conformément au règlement du championnat régional Futsal (art. 5.3.1) les équipes terminant aux **2 premières places** du championnat R1 à l'issue du championnat 2018-2019 participent à la Phase d'accession Interrégionale en D2 Futsal.

#### **Régional 2**

##### **Poule A**

##### **20528728 RUNGIS FUTSAL 1 / VISION NOVA 1 du 06/04/2019**

Courriels du club de RUNGIS FUTSAL 1 et la Mairie de RUNGIS indiquant l'indisponibilité du gymnase. Ce match est avancé au samedi 23/03/2019.

##### **20528736 RUNGIS FUTSAL 1 / AULNAY FUTSAL 1 du 11/05/2019**

La Commission,

Pris note des courriels du club de RUNGIS FUTSAL 1 et la Mairie de RUNGIS indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de Championnat,

Considérant les dispositions des articles 10.3 du RSG de la LPIFF et 6.2 du règlement du championnat Régional Futsal,

Demande au club de RUNGIS FUTSAL 1 de bien vouloir lui communiquer un gymnase de repli dans la semaine du 06 au 11 mai 2019. Etant précisé que pour les rencontres en semaine, le coup d'envoi du match ne pourra pas être avant 20h00.

Retour souhaité pour la réunion du 15/04/2019 au plus tard.

### Régional 3

#### Poule B

##### **ISSY LES MOULINEAUX FC - 500706**

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 13/03/2019

Le match suivant devra se dérouler à huis clos :

20529001 ISSY LES MOULINEAUX FC 1/ MAUREPAS FUTSAL 1 du 30/03/2019

Les dispositions relatives à la mise en œuvre de cette décision feront l'objet d'un courrier aux clubs concernés.

**La Commission précise que l'organisation du huis clos est de la responsabilité du club recevant.**

#### Poule C

##### **ACCES FC 2 - 554379**

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (Relevé comptable arrêté au 31/12/2019) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019,

Considérant que le club d'ACCES est devenu à nouveau en infraction le 08/03/2019 suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 08/03/2019 et le 18/03/2019, l'équipe d'ACCES FC 2 a disputé 1 rencontre de championnat le 16/03/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 1 point ferme au classement 2018/2019 à l'équipe 2 d'ACCES FC.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

### Feuille de Match Informatique – non utilisée

Semaine du 11/03/2019 au 17/03/2019

Division	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date
Régional 3 / B	20528998	NOGENT US 94 1	MYA FUTSAL 1	16/03/2019
<b>Rapport Arbitre Officiel</b>		oui		
<b>Rapports des équipes</b>		Non		
<b>Motif non Utilisation FMI</b>		Absence de la personne devant amener la tablette (accident)		
<b>Décision Section</b>		La Commission demande aux 2 clubs un rapport expliquant les raisons ayant conduit à la non utilisation de la FMI.		

**Futsal Féminines – phase 2****Poule A****Courriel de VIKING CLUB PARIS – 550114**

La Commission enregistre l'affectation des différents gymnases pour les rencontres à domicile de l'équipe.

**21359745 PARIS LILAS FUTSAL 1 / AB SAINT DENIS 1 du 16/03/2019**

Courriel de PARIS LILAS FUTSAL 1.

La Commission demande aux 2 clubs de bien vouloir formuler une demande de modification de date via Footclubs.

**21359787 PARIS LILAS FUTSAL 1 / PARIS CDG 1 du 23/03/2019**

Cette rencontre se déroulera au gymnase Jean Jaurès aux LILAS.

**Poule B****21359878 CROSNE FUTSAL 1 / ISSY FF 1 décalé au 17/03/2019**

Courriel d'ISSY FF 1.

La Commission enregistre le forfait non avisé (courriel expédié hors délai) de l'équipe et demande au club de CROSNE FUTSAL 1 de bien vouloir lui faire parvenir la feuille de match.

**21359936 CROSNE FUTSAL 1 / PERSANAISE CFJ 1 du 01/06/2019 reporté au 08/06/2019**

La Commission prend note du courriel de la Mairie de CROSNE indiquant l'indisponibilité du gymnase sur la date de report du 08/06/2019 et reporte ce match sans date.

Elle précise que la date du 15/06/2019 ne peut pas être retenue compte tenu que l'équipe de PERSANAISE CFJ 1 a une rencontre de programmée le dimanche 16/06/2019.

Compte tenu des difficultés de disponibilités du gymnase, la Commission demande au club de CROSNE FUTSAL de bien vouloir lui transmettre les dates de disponibilités de son gymnase.

Dès réception, la Commission statuera.

**21359922 B2M FUTSAL 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 22/03/2019**

Courriel de B2M FUTSAL 1.

Ce match est décalé au samedi 23/03/2019 à 20h45 au Centre des bords de marne aux PERREUX SUR MARNE.

**Accord de la Commission.**

**21359906 B2M FUTSAL 1 / AVON FUTSAL 1 du 24/05/2019**

Courriel de B2M FUTSAL 1.

Ce match est décalé au dimanche 26/05/2019 à 12h30 au gymnase des ormes aux PERREUX SUR MARNE.

**Accord de la Commission.**

**21359931 B2M FUTSAL 1 / VITRY ASC 1 du 31/05/2019**

Courriel de B2M FUTSAL 1.

Ce match est décalé au samedi 01/06/2019 à 20h45 au Centre des bords de marne aux PERREUX SUR MARNE.

**Accord de la Commission.**

**21359887 AGIR ENSEMBLE 1 / TORCY FUTSAL 1 du 29/03/2019**

Demande d'AGIR ENSEMBLE 1 pour reporter le match au 26/04/2019 en raison de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission demande au club de bien vouloir lui transmettre l'attestation d'indisponibilité de son gymnase à la date du 29/03/2019.

**21359876 AGIR ENSEMBLE 1 / B2M FUTSAL 1 du 12/04/2019**

Demande d'AGIR ENSEMBLE 1 pour reporter le match au 03/05/2019 en raison de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission demande au club de bien vouloir lui transmettre l'attestation d'indisponibilité de son gymnase à la date du 12/04/2019.

**Futsal U18 – phase 2****Poule A****21358825 CROSNE FUTSAL 1 / JEUNES D'AULNAY 1 du 25/05/2019 avancé au 21/04/2019**

La Commission,

Pris note des 2 demandes via Footclubs et du courriel de JEUNES D'AULNAY 1 pour reporter ce match.

Pris note du refus de CROSNE FUTSAL 1 via Footclubs.

Précise que ce match a été avancé au 21/04/2019 en raison de l'indisponibilité du gymnase le 25/05/2019 et des difficultés de créneaux du club recevant.

Elle informe les 2 clubs que cette rencontre pourra être fixée à une autre date avec l'accord des 2 clubs.

**Poule B****Courriel de SANNOIS FUTSAL CLUB 1 - 550552**

La Commission prend note du coup d'envoi des matchs à domicile : 13h00.

**21358770 SANNOIS FUTSAL CLUB 1 / SPORTIF DE GARGES 1 du 12/05/2019**

Courriel de SANNOIS FUTSAL CLUBS 1 et de la Mairie indiquant l'indisponibilité du gymnase.

Ce match est reporté à une date ultérieure dans l'attente d'un retour du club de SANNOIS FUTSAL CLUB

**21358740 B2M FUTSAL 1 / AVICENNE ASC 1 du 12/04/2019**

Courriel de B2M FUTSAL 1.

Ce match est décalé au samedi 13/04/2019 à 20h45 au Centre des bords de marne aux PERREUX SUR MARNE.

**Accord de la Commission.**

**21358756 B2M FUTSAL 1 / CHAMPS FUTSAL 1 du 17/05/2019**

Courriel de B2M FUTSAL 1.

Ce match est décalé au samedi 18/05/2019 à 20h45 au Centre des bords de marne aux PERREUX SUR MARNE.

**Accord de la Commission.**